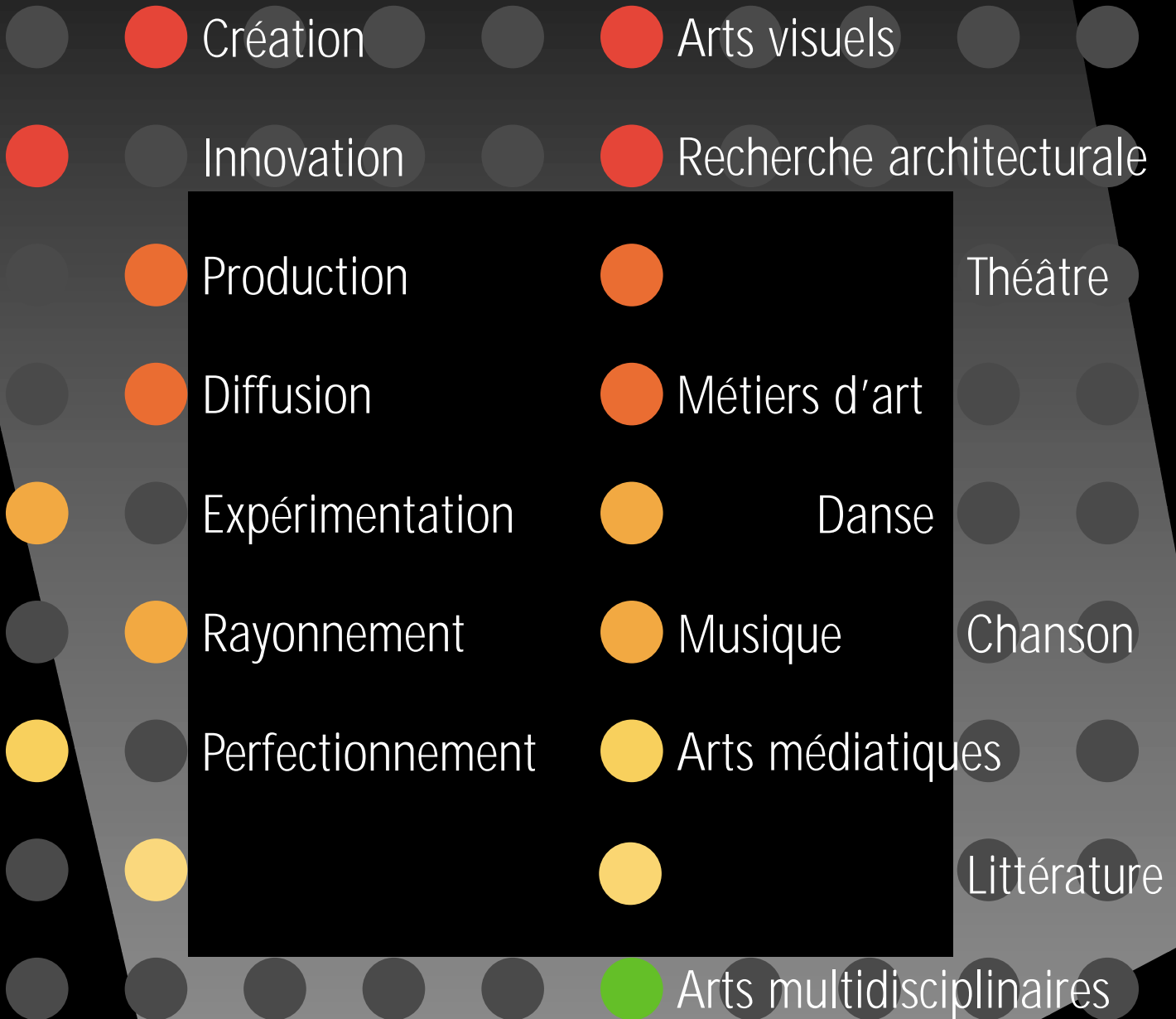


1999-2000



Sommaire

1

Lettre à la Ministre

2

Conseil d'administration

3

Personnel

4

Message de la
présidente-directrice générale

10

Bilan
des activités du Conseil

17

États financiers

Le 30 juin 2000

Madame Agnès Maltais
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente-directrice générale,



Marie Lavigne

Conseil



Marie Lavigne
Présidente-directrice générale



Paul-André Fortier
Vice-président
Chorégraphe, interprète
et directeur artistique de
Fortier Danse-Création



Rita Giguère
Sociologue et directrice générale
du Conseil régional de la culture
du Bas-Saint-Laurent



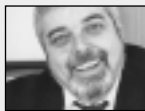
Marie-Andrée Beaudet
Essayiste et professeure de
littérature à l'Université Laval



Denis Gougeon
Compositeur



François Bédard
Directeur général du Festival
international de Lanaudière



François Lahaye
Responsable de la diffusion
à la Corporation de développement
culturel de Trois-Rivières



Jean-Guy Côté
Metteur en scène, codirecteur
artistique du Théâtre du Tandem
et professeur de théâtre et de
littérature au cégep de l'Abitibi-
Témiscamingue



Indira Nair
Artiste en arts visuels et chargée
de cours à l'Université du Québec
à Montréal



Pierre Des Marais
Directeur général de la compagnie
MC² Extase
Ex-danseur



Rober Racine
Artiste en arts visuels et auteur



Marie Gignac
Auteure, actrice, membre du
comité artistique d'Ex Machina
et codirectrice artistique
du Carrefour international de
théâtre de Québec



Alice Ronfard
Metteuse en scène et adjointe à la
direction artistique
de l'École nationale de théâtre

Composition des comités du conseil d'administration et des comités spéciaux

Comité exécutif
François Bédard, Marie Gignac
Rober Racine

Comité des régions
Rita Giguère, François Lahaye
Membres externes : Diane
Saint-Pierre, Marie-Jeanne Musiol

Comité de vérification
Pierre Des Marais, Rita Giguère
Membre externe : Pierre Rompré

Comité de financement
Pierre Des Marais, François Lahaye
Membre externe : Paul Montminy

Comité *ad hoc* d'orientation
François Bédard, Jean-Guy Côté,
Alice Ronfard

La présidente-directrice générale et le vice-président sont membres
d'office de tous les comités.

Personnel

Direction générale

Marie Lavigne, présidente-directrice générale
Claudine Audet, conseillère au bureau de la présidente
Francine Poissant Champagne, adjointe à la présidente

Secrétariat du Conseil et Administration

Ginette Richard, Secrétaire du Conseil et directrice
Gaétan Hardy, agent de recherche et de planification
Julie Beaupré, technicienne en administration
Sonia Fontaine, technicienne en administration
Marc Henrie, analyste en informatique
Éric Beaulieu, technicien en informatique
Pierre-Loïc Gadras, technicien en programmation
Josée Frenette, adjointe administrative
Christiane Gagnon, adjointe administrative
Guylaine Gagnon, agente administrative

Affaires publiques

Michel Montagne, directeur
Claude Bédard, conseillère en communication
Julie Dufresne, conseillère en communication
Geneviève Picard, conseillère en communication et webmestre
Suzanne Bonaventure, adjointe administrative
Line Johnson, préposée à l'accueil et à l'information

Arts visuels, arts médiatiques et coordination de l'action régionale

Gaétan Gosselin, directeur
Patricia Nadeau, coordonnatrice de l'action régionale
Line Tremblay, préposée à l'accueil et à l'information

Arts visuels et arts médiatiques

Yvon Bergeron, coordonnateur
Françoise Jean, chargée de programmes
Christiane Jobin, chargée de programmes
Francine Royer, chargée de programmes et chargée de liaison
avec les communautés culturelles
Bernard Schaller, chargé de programmes
Danielle Desrosiers, adjointe aux programmes
Ghislaine Durocher, adjointe aux programmes
Lise Richard, adjointe aux programmes

Arts de la scène, littérature et diffusion

Denise Melillo, directrice
Denise Denis, adjointe à la directrice par intérim
Maryse Mathieu, adjointe administrative

Soutien à la gestion des programmes

Danielle Richer, adjointe à la directrice et coordonnatrice de
l'équipe de soutien
André Dugré, analyste financier
Gilles Pettigrew, technicien en analyse financière
Geneviève Pascale Hirbour, agente administrative

Danse et arts multidisciplinaires

Lyne Lanthier, coordonnatrice
Louise Gagné, chargée de programmes
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes

Musique

Andrée Ruel, coordonnatrice par intérim
Sophie Galaise, chargée de programmes
Catherine Morin, chargée de programmes
Gilles H. Picard, chargé de programmes et chargé de liaison
avec les autochtones
Robert Hyland, chargé de programmes
Julie Labonté, adjointe aux programmes
Francine Marsolais, adjointe aux programmes

Théâtre et littérature

Alain Fillion, coordonnateur
Diane Isabelle, chargée de programmes
Marjolaine Jacob, chargée de programmes
Monique Ouellet, chargée de programmes
Louise Pelletier, chargée de programmes
Jean Dumas, adjoint aux programmes
Claude Godin, adjoint aux programmes

Diffusion

Michèle Cadoret, coordonnatrice par intérim
Réjean Perron, chargé de programmes
Carole Roy, adjointe aux programmes

Message

Un Conseil à l'écoute et à l'œuvre

Si à l'échelle planétaire, l'humanité s'est affairée à célébrer et à franchir sans heurt le fameux cap de l'an 2000, l'année 1999-2000 aura été l'occasion d'un important repositionnement pour le Conseil des arts et des lettres du Québec. Au premier chef, l'atteinte du «déficit zéro» par le gouvernement du Québec laissait entrevoir, après plusieurs années difficiles, le dégel du financement public aux arts et à la création. Parallèlement, la Commission parlementaire de la culture annonçait la tenue d'audiences publiques sur les activités et la gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la Société de développement des entreprises culturelles, dans le cadre de son mandat de surveillance, et invitait le milieu associatif des secteurs des arts, des lettres et des industries culturelles à présenter des mémoires. Enfin, le Conseil qui amorçait sa sixième année d'existence, a élaboré son deuxième plan pluriannuel d'activité et défini les grands axes de ses actions futures.

Un nouveau plan pluriannuel

Afin de préparer son second plan pluriannuel d'activité, le Conseil a tenu, à l'automne 1999, une série de rencontres interrégionales et pluridisciplinaires avec des représentants des milieux artistiques. Ces rencontres visaient à arrimer la vision du développement de la vie artistique et les actions du Conseil avec les aspirations et réalités des milieux engagés dans la création.

Plus d'une centaine d'organismes artistiques ont participé à des forums de discussion qui abordaient trois thèmes, soit le financement des organismes artistiques, la situation socio-économique des artistes et des travailleurs culturels et, enfin, l'accessibilité et la sensibilisation aux arts et le développement de publics.

Ces rencontres ont donné aux participants l'occasion d'exprimer leurs points de vue, d'être saisis des réalités différentes mais souvent communes vécues par leurs pairs et d'établir des complicités qui augurent de partenariats futurs. Le Conseil a pu, en outre, enrichir sa réflexion à partir des mémoires d'associations d'artistes et de regroupements nationaux déposés à la Commission parlementaire de la culture et des rapports de divers comités consultatifs disciplinaires. Cette somme de travaux a permis au Conseil de recueillir plusieurs suggestions sur des pistes d'action susceptibles de mieux répondre aux besoins d'un milieu en constante mutation et de dégager des priorités d'interventions pour les prochaines années.

La Commission de la culture

Invité par la Commission de la culture de l'Assemblée nationale, le Conseil a déposé, en octobre 1999, le bilan de ses activités depuis sa création. Dans son mémoire, le Conseil rend compte de l'exercice de son mandat de soutien à la création, à l'expérimentation, à la production et à la diffusion des œuvres artistiques sur l'ensemble du territoire québécois et à l'extérieur du Québec. Ce mémoire fait aussi état de la situation économique que vivent les créateurs et les organismes artistiques, cerne les enjeux auxquels ils sont confrontés, brosse un tableau des situations spécifiques aux différentes disciplines artistiques et esquisse des perspectives d'avenir.

Les audiences de la Commission ont enclenché une véritable mobilisation des milieux des arts et des lettres. Fruits de recherches, d'échanges et de consultations, de nombreux mémoires furent déposés par les associations professionnelles et les regroupements nationaux, chacun contribuant à attirer l'attention des élus sur une portion de la vaste fresque représentant la réalité des milieux artistiques. En filigrane de ces documents pouvait se lire la confiance que la majorité des créateurs et des organismes artistiques accordent au Conseil, ce qui a confirmé de façon appréciable la pertinence de son rôle et la justesse des orientations qu'il a adoptées depuis sa création.

Message

Prévues en octobre 1999, les audiences publiques de la Commission présidées par M. Matthias Rioux furent reportées en février 2000 et donnèrent l'occasion à une quarantaine d'organismes et d'individus de se faire entendre. Avec rigueur et passion, artistes, écrivains et gestionnaires culturels ont fait état de leurs inquiétudes, de leurs aspirations et de leurs attentes. Déposé à l'Assemblée nationale le 20 avril 2000, le rapport de la Commission aborde trois éléments ayant fait l'objet de consensus au cours des consultations : d'abord, le Québec, disent les parlementaires, doit se donner les moyens d'appliquer les grands axes de la politique culturelle, en second lieu, il doit rétablir un équilibre entre l'aide aux créateurs et le soutien aux entreprises culturelles et, enfin, le rapport réaffirme l'importance de la démocratisation et la régionalisation de la culture.

Le Conseil se réjouit que les recommandations de la Commission dénotent une vision à long terme du soutien au développement culturel et s'inscrivent dans une perspective de consolidation des mécanismes de soutien déjà existants. En plus d'avoir permis de braquer les projecteurs sur le sous-financement des arts et des lettres, la Commission a reconnu la validité du principe de l'évaluation par les pairs et l'importance du respect du principe de guichet unique. Elle a prôné la création d'un fonds d'assurance-indemnisation pour les artistes et les travailleurs culturels et la mise sur pied d'un Observatoire de la culture. Enfin, elle a souligné la nécessité d'augmenter le budget du Conseil afin de lui permettre de poursuivre efficacement sa mission.

Question d'argent

Le rétablissement d'un certain équilibre dans les finances publiques du Québec a donné lieu, au cours de la dernière année, à de nombreux débats d'argent auxquels les milieux artistiques n'ont pas échappé. Des études comme celle de l'Alliance des arts de la scène, les rapports des groupes de travail en chanson ou en métiers d'art, les travaux des milieux de la littérature ou des arts visuels et les synthèses du Mouvement des arts et des lettres ont chiffré les besoins financiers des artistes, des travailleurs et des organismes artistiques.

La difficile situation des artistes a été largement discutée sur la place publique. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'un redressement et annonçait l'octroi de 20 M\$ pour le secteur des arts et des lettres lors du discours sur le budget.

Ainsi, aux crédits initiaux dont le Conseil devait disposer en 1999-2000, se sont rajoutés des crédits spéciaux non récurrents de 12 M\$ augmentant ainsi son enveloppe de 25 %. L'annonce de ces fonds, qui visent essentiellement l'amélioration des conditions de création, de production et de diffusion des artistes et des organismes artistiques, a été bien accueillie.

L'année 2000 étant une année d'évaluation globale de tous les organismes soutenus au fonctionnement, l'exercice d'évaluation mené par les comités de pairs a permis d'actualiser le portrait de l'évolution de chaque secteur et de cerner encore plus précisément l'ensemble des besoins financiers. Ce contexte d'évaluation globale a facilité le processus d'attribution qui, compte tenu des nouveaux crédits disponibles, apparaissait comme un moment charnière où des choix stratégiques devaient être faits. Les nouveaux crédits correspondant toutefois à moins de la moitié de la demande budgétaire initiale du Conseil, leur répartition s'est inscrite dans une perspective de consolidation plutôt que de développement.

Répartition des fonds par secteur artistique en 1999-2000

Secteur	\$	%
Théâtre	20 597 402	35,5
Musique ¹	17 480 785	30,2
Arts visuels et arts médiatiques ²	9 252 894	16,0
Danse	7 332 181	12,6
Littérature	2 159 460	3,7
Arts multidisciplinaires	1 033 646	1,8
Autres activités	110 850	0,2
Total	57 967 218	100,0

¹ Inclut la chanson

² Inclut les métiers d'art et l'architecture

Message

Un avenir sous le signe de l'émergence, de la consolidation et du développement

Lors de l'élaboration de son plan pluriannuel d'activité, le Conseil s'est appuyé sur les grandes préoccupations exprimées par l'ensemble des intervenants du secteur des arts et des lettres autant dans le cadre des rencontres de consultations menées à l'automne 1999 que dans les mémoires présentés à la Commission de la culture par les associations et les regroupements. Ce plan s'articule autour de trois grands axes que sont l'émergence, la consolidation et le développement. Il vise à redonner à la création et aux créateurs la place et l'importance qui leur reviennent et à faire en sorte que la vie artistique puisse bénéficier d'assises solides lui assurant une pérennité.

Le Conseil entend soutenir l'émergence de la création en encourageant l'innovation dans chaque discipline artistique, en appuyant le perfectionnement des artistes et des travailleurs culturels, en facilitant l'intégration de la relève artistique au sein des organismes et l'accès à ses programmes et en favorisant le rapprochement des arts et des collectivités. La consolidation doit passer par un financement adéquat des arts et des lettres qui permette d'améliorer les conditions économiques des artistes, écrivains et travailleurs culturels, de diffuser plus largement les œuvres artistiques et d'appuyer le dynamisme artistique sur l'ensemble du territoire du Québec et enfin de stimuler la présence des artistes et écrivains québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale.

Si dynamique ou novateur soit-il, un plan d'activité ne peut atteindre les résultats escomptés que si des ressources financières suffisantes y sont affectées pour sa mise en œuvre. Le rattrapage financier amorcé grâce aux crédits injectés cette année a permis de combler partiellement les besoins des organismes relativement à leur fonctionnement de base. Mais l'aide financière devra être récurrente pour que ces organismes puissent jouer pleinement leur rôle au sein de la société et consacrer les sommes supplémentaires à la création ou au maintien d'emplois, à la réalisation de leur mission artistique, à l'élimination de leurs déficits structurels et au paiement de meilleurs cachets aux auteurs, créateurs et interprètes.

À ce rattrapage s'ajoutent d'autres besoins tels que ceux liés à un soutien accru à la création, à l'innovation et à la relève, au développement des publics, à l'élargissement de l'accessibilité de la population aux arts et aux lettres et à l'appui à des projets qui viendront enrichir la vie artistique sur l'ensemble du territoire québécois. Ainsi, le Conseil souhaite vivement que la prochaine année amène la récurrence des 20 M\$ consentis lors du dernier budget au secteur des arts et des lettres et que la totalité de cette somme soit imputée à son budget. De plus, conscient que ces crédits ne visaient qu'une mise à niveau, le Conseil souhaite également que les besoins liés au développement artistique soient pris en considération de façon prioritaire.

L'optimisation du financement public des arts au Québec est liée à sa simplification et à sa cohérence qui permettront de mieux appuyer les démarches du milieu artistique et de lui redonner les clés de son développement. Le Conseil a pris acte des recommandations et observations des artistes en ce qui concerne la simplification de sa gestion ; à cet égard, des révisions de nos règles administratives sont en cours. Par ailleurs, la multiplication des guichets, fréquemment pointée comme une entrave à un développement cohérent du financement public, doit requérir une attention toute particulière.

Message

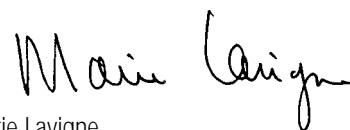
Si le Conseil ne peut avoir de prise sur certains dédoublements du financement des arts, il peut par ailleurs développer une complémentarité et un continuum d'interventions avec certains partenaires publics afin qu'artistes et organismes artistiques bénéficient d'un soutien adapté aux différentes activités qu'ils mènent. Le Conseil entend donc soutenir l'expérimentation de formules originales de partenariats ainsi que l'établissement d'ententes spécifiques avec divers participants nationaux et régionaux et œuvrer dans les domaines de sa compétence à l'harmonisation des programmes.

Le Conseil veut maintenir un processus d'échanges continus avec les associations professionnelles et les regroupements et assurer une fluidité dans la transmission de l'information. À cette étape-ci de l'histoire du Conseil, il nous apparaît important de revoir nos mécanismes de liaison avec les milieux associatifs afin de favoriser une meilleure intégration de leur expertise tant au chapitre des orientations que de l'élaboration des programmes.

En terminant, je tiens à remercier les quelque 250 personnes issues du milieu culturel qui ont agi soit à titre de membres de comités consultatifs, de jurys ou d'évaluateurs : leur compétence, leur connaissance fine des enjeux, leur rigueur et leur sens de l'équité ont permis des évaluations d'une grande qualité. L'apport des organismes ayant participé aux diverses consultations menées cette année s'est avéré des plus stimulants.

J'exprime ma plus vive reconnaissance aux membres du conseil d'administration, du comité exécutif et des autres comités pour le travail, l'engagement et le dynamisme qu'ils ont mis au service de ceux et celles qui façonnent notre culture. Enfin, je tiens à remercier l'équipe de direction à laquelle s'est jointe un nouveau directeur des Affaires publiques, M. Michel Montagne, ainsi que les membres du personnel qui tiennent à offrir aux artistes et aux organismes un soutien efficace et qui ont su relever avec brio les nouveaux défis qui se sont présentés en cours de route.

L'avenir de la culture au Québec est lié au maintien du dynamisme de la création et de la production artistiques ainsi qu'à son rayonnement ici et à l'étranger. Consciente de l'apport de la création à l'évolution et à l'affirmation de son identité, la société québécoise doit privilégier cette création en lui assurant les moyens de sa survie, de son renouvellement et de son rayonnement. La singularité du Québec et la faible taille de sa population et de son marché exigeront toujours de l'État une attention particulière et un soutien constant aux arts et à la culture. Par la richesse et la diversité de sa culture, le Québec peut devenir en ce sens un exemple et un chef de file dans le monde, s'il s'en donne les moyens et les instruments.



Marie Lavigne

Aide financière

Théâtre	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels	497 300	2,4
Subventions aux organismes		
Fonctionnement	14 615 237	71,0
Projets de production	1 000 582	4,9
Circulation de spectacles au Québec	597 562	2,9
Diffusion des arts de la scène hors Québec	560 895	2,7
Accueil de spectacles étrangers	246 330	1,2
Événements nationaux et internationaux	1 026 750	5,0
Diffuseurs spécialisés	1 348 506	6,5
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	619 840	3,0
Périodiques culturels	84 400	0,4
Total de l'aide financière	20 597 402	100,0

Musique	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels (Musique classique, non classique et chanson)	1 453 511	8,3
Subventions aux organismes		
Fonctionnement	13 551 161	77,6
Projets de production	513 658	2,9
Circulation de spectacles au Québec	114 910	0,7
Diffusion des arts de la scène hors Québec	250 810	1,4
Accueil de spectacles étrangers	7 300	–
Événements nationaux et internationaux	717 710	4,1
Diffuseurs spécialisés	465 595	2,7
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	406 130	2,3
Total de l'aide financière	17 480 785	100,0

Littérature	\$	%
Bourses		
Auteurs et écrivains	914 930	42,4
Subventions aux organismes		
Périodiques culturels	572 220	26,5
Promotion de la création littéraire québécoise	114 000	5,3
Événements nationaux et internationaux	191 250	8,9
Diffuseurs spécialisés	23 600	1,0
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	343 460	15,9
Total de l'aide financière	2 159 460	100,0

Arts visuels et arts médiatiques	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels (Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture)	3 313 024	35,8
Subventions aux organismes		
Centres d'artistes	3 842 700	41,5
Promotion et diffusion	522 700	5,7
Événements nationaux et internationaux	522 100	5,7
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	521 785	5,6
Périodiques culturels	530 585	5,7
Total de l'aide financière	9 252 894	100,0

Danse	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels	261 964	3,6
Subventions aux organismes		
Fonctionnement	4 714 062	64,3
Projets de production	377 374	5,2
Circulation de spectacles au Québec	152 020	2,1
Diffusion des arts de la scène hors Québec	296 645	4,0
Accueil de spectacles étrangers	90 370	1,2
Événements nationaux et internationaux	369 906	5,0
Diffuseurs spécialisés	771 700	10,5
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	298 140	4,1
Total de l'aide financière	7 332 181	100,0

Arts multidisciplinaires	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels	150 366	14,5
Subventions aux organismes		
Fonctionnement	675 100	65,3
Projets de production	72 500	7,0
Circulation de spectacles au Québec	6 850	0,7
Diffusion des arts de la scène hors Québec	74 430	7,2
Événements nationaux et internationaux	54 400	5,3
Total de l'aide financière	1 033 646	100,0

Bilan

Utilisation des fonds

Le Conseil disposait, en début d'exercice 1999-2000, d'une somme de 47,8 M\$ pour réaliser son mandat. En cours d'année, il a obtenu des crédits spéciaux non récurrents de 12 M\$ ainsi qu'un fonds spécial destiné à soutenir les organismes qui ont subi des pertes financières suite aux moyens de pression exercés par les enseignants du Québec à l'automne 1999 ou engendrées par les conflits syndicaux à la Place des Arts. Ainsi, en 1999-2000, le Conseil a géré une enveloppe totale de plus de 62,4 M\$ dont 93 %, soit 57,9 M\$, ont été attribués sous forme de bourses aux artistes professionnels et de subventions aux organismes artistiques pour soutenir des activités dans le secteur des arts et des lettres, tandis que 7 % des crédits disponibles, soit 4,5 M\$, ont servi à assurer la gestion du Conseil. Les nouveaux crédits de 12 M\$ accordés dans la foulée du discours sur le budget 2000-2001 ont été consacrés à l'amélioration des conditions de création, de production et de diffusion des organismes et des quelque 10 000 artistes et travailleurs culturels qui œuvrent dans les secteurs soutenus par le Conseil. Ces crédits ciblaient prioritairement la consolidation des organismes existants et l'émergence de nouveaux projets.

Le soutien aux artistes professionnels

En soutenant le travail du créateur individuel, le programme de bourses aux artistes professionnels constitue un outil majeur de recherche et de développement de la pratique artistique au Québec. Ce programme est adapté en fonction des réalités de chacune des disciplines artistiques et vise à appuyer les artistes à diverses étapes de leur carrière ainsi qu'à favoriser un arrimage entre la création et la diffusion des œuvres. Des bourses servent à soutenir la recherche et la création, d'autres permettent aux artistes d'effectuer des déplacements ou des séjours à l'étranger bénéfiques à la poursuite de leur démarche.

Le Conseil a consacré 6,6 M\$ au programme de bourses en 1999-2000. La répartition des fonds par discipline artistique est proportionnelle à la demande : 50,3 % des sommes vont à des artistes des domaines des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture (3,3 M\$), 35,8 % à des artistes œuvrant en arts de la scène (2,4 M\$) et 13,9 % à des écrivains (0,9 M\$). Le Conseil a pu répondre favorablement à 31,1 % des demandes qui lui ont été adressées en accordant 957 bourses dont 322 bourses de déplacement. Fait à souligner, 32,5 % des artistes professionnels soutenus par le Conseil sont âgés de moins de 35 ans et 63 % ont moins de 10 ans de pratique artistique. De plus, 9,2 % des boursiers se considèrent comme appartenant à un groupe ethnoculturel autre que de souches française et anglaise ou autochtone, une proportion qui reflète celle des demandeurs.

Répartition des bourses octroyées en 1999-2000

	Type A \$	Type B \$	Total \$
Soutien à la recherche et à la création	2 244 445	3 172 166	5 416 611
Création / diffusion	150 265	166 180	316 445
Avant-scène (danse, arts multidisciplinaires)	70 150	12 000	82 150
Commandes d'œuvres (musique, théâtre)	46 150	142 400	188 550
Accueil d'artistes en résidence (arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture)	18 965	11 780	30 745
Spectacles littéraires	15 000	–	15 000
Soutien à la carrière	258 280	277 750	536 030
Perfectionnement	49 280	167 750	217 030
Studios et ateliers-résidences	82 000	92 000	174 000
Bourses de carrière	90 000	–	90 000
Prix du Conseil	37 000	15 000	52 000
Concours des Jeux de la Francophonie	–	3 000	3 000
Déplacement	188 246	133 763	322 009
Total	2 841 236	3 749 859	6 591 095

Bilan

Échanges d'artistes et ateliers-résidences

Depuis la création du Conseil et en vertu de huit ententes de coopération internationale, 72 artistes québécois ont pu séjourner dans divers studios et ateliers-résidences à l'étranger. De plus, 20 créateurs habitant hors de la métropole ont pu profiter de l'atelier-résidence de Montréal qui leur est réservé.

De nouveaux partenariats ont été établis en cours d'année. Ainsi, une entente de coopération entre le Conseil et le Fondo Nacional para la Cultura y las Artes (FONCA) permettra à des créateurs québécois de profiter de l'encadrement professionnel de structures d'accueil à Mexico et d'y effectuer des séjours d'une durée de quatre mois. Partenaires québécois de ce programme d'échanges, l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ), le Centre d'essais des auteurs dramatiques et le centre d'artistes La Chambre blanche recevront des artistes mexicains. De plus, le Conseil, l'UNEQ, la Ville de Lyon et l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) ont conclu une entente de coopération en vertu de laquelle des écrivains québécois pourront séjourner trois mois dans une résidence située à Lyon pour réaliser un projet d'écriture ou bénéficier d'une période de ressourcement.

Enfin, au cours de l'année, le Conseil est devenu membre de l'International Association of Residential Arts Centres and Networks, une association qui sert de tribune aux organismes impliqués dans la gestion de programmes mettant des studios et des ateliers-résidences à la disposition des artistes un peu partout à travers le monde.

Prix du Conseil à la création artistique

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Conseil a remis six prix à la création artistique en région, en collaboration avec les conseils régionaux de la culture, assortis d'une bourse de 5 000 \$. Par ailleurs, dans le cadre des Prix Opus, décernés par le Conseil québécois de la musique, le Conseil a octroyé une bourse de 10 000 \$ à Robert Normandeau, acclamé compositeur de l'année. Le Conseil remettait également aux dramaturges Suzanne Lebeau et Evelyne De la Chenelière, à titre de lauréates *ex æquo* du Masque du texte original, une bourse de 5 000 \$ à l'occasion de la Soirée des Masques organisée par l'Académie québécoise du théâtre. Par ces actions, le Conseil veut soutenir le dynamisme de la création artistique en région, favoriser la reconnaissance des artistes professionnels dans leur milieu et souligner le travail et le talent de créateurs qui contribuent au renouvellement et à l'enrichissement de la culture québécoise.

Le soutien aux organismes artistiques

Le Conseil inscrit son soutien aux organismes dans une dynamique de développement global des disciplines artistiques qui repose sur l'intégration des activités de création, de production et de diffusion ainsi que dans l'optique de leur stabilisation et de leur consolidation financières. Il accorde son aide en priorité aux organismes les plus porteurs au plan de la qualité artistique dans toutes les disciplines et dans toutes les régions.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Conseil a octroyé 51,4 M\$ sous forme de subventions à 417 organismes artistiques. De ce montant, 35,5 M\$ ont servi à soutenir le fonctionnement et les projets de 223 organismes des arts de la scène ; 3,8 M\$ ont été distribués à 61 centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, près de 1,2 M\$ à 25 éditeurs de périodiques culturels et 2,2 M\$ à 38 associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services pour la poursuite de leurs activités.

Au chapitre de la diffusion, le Conseil a consacré près de 8,4 M\$ à la présentation d'œuvres québécoises ici et à l'étranger. Ces fonds ont servi à soutenir des tournées de spectacles au Québec (0,9 M\$) et hors Québec (1,2 M\$), le développement de marchés, la diffusion et la promotion des arts visuels et des arts médiatiques (0,5 M\$), la tenue de 22 événements nationaux et internationaux (2,9 M\$), les activités de 35 diffuseurs spécialisés (2,6 M\$) et l'accueil de 15 spectacles étrangers (0,3 M\$).

Les crédits accordés aux organismes ont connu une hausse, laquelle est destinée à l'amélioration des conditions de vie des créateurs, que cela soit par une bonification de la rémunération et des conditions de travail du personnel régulier et temporaire, par le versement de droits et de cachets adéquats ou par l'accroissement des honoraires liés à la création, à la production, à la diffusion et à la circulation des œuvres et des artistes ainsi qu'aux efforts consentis à la sensibilisation et au développement de publics.

Bilan

Répartition des fonds par programme en 1999-2000

Programme	\$
Bourses	
Artistes professionnels	6 591 095
Subventions aux organismes	
Arts multidisciplinaires	747 600
Danse	5 091 436
Musique	14 064 819
Théâtre	15 615 819
Centres d'artistes	3 842 700
Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques	522 700
Périodiques culturels	1 187 205
Promotion de la création littéraire québécoise	114 000
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	2 189 355
Événements nationaux et internationaux	2 882 116
Circulation de spectacles au Québec	871 342
Diffusion des arts de la scène hors Québec	1 145 280
Commission internationale du théâtre francophone	37 500
Diffuseurs spécialisés	2 609 401
Accueil de spectacles étrangers	344 000
Autres activités	110 850
Sous-total Subventions aux organismes	51 376 123
Total	57 967 218

Répartition régionale de l'aide financière

Au cours de l'exercice 1999-2000, les organismes et les artistes de Montréal ont reçu des bourses et des subventions totalisant 27,8 M\$; ceux de la Capitale-Nationale ont touché 7 M\$ et ceux des autres régions, 8,5 M\$. Pour leur part, les organismes majeurs, les associations et regroupements nationaux ainsi que les organismes ayant présenté des projets à la Commission internationale du théâtre francophone se sont vu attribuer 14,5 M\$.

Le Conseil a octroyé un total de 1,6 M\$ (1 609 590 \$) sous forme de bourses à des artistes professionnels résidant ailleurs que dans les régions de Montréal et de Québec. De cette somme, 1 046 605 \$ ont été accordés à 157 artistes qui comptent de deux à dix années de pratique artistique (bourses de type B). Cette réalité reflète la volonté du Conseil de réserver une enveloppe d'un million de dollars aux artistes qui œuvrent à l'extérieur des grands centres et ayant moins de dix ans de pratique professionnelle.

Par ailleurs, le Conseil s'était également engagé à réserver 30 % de l'enveloppe destinée aux projets de production en arts de la scène et 40 % de celle consacrée aux centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques des régions autres que Montréal et Québec. En 1999-2000, il a octroyé 501 000 \$ (28,0 %) de l'enveloppe totale des projets aux organismes de production en arts de la scène et 1 495 200 \$ (38,9 %) de l'ensemble des montants alloués aux centres d'artistes en région.

Bilan

Répartition des fonds par région en 1999-2000

Région administrative	\$
Bas-Saint-Laurent	690 000
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 089 750
Capitale-Nationale	7 036 811
Mauricie	737 858
Estrie	1 049 885
Montréal	27 836 217
Outaouais	481 450
Abitibi-Témiscamingue	395 020
Côte-Nord	91 395
Nord-du-Québec	4 000
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	171 280
Chaudière-Appalaches	319 161
Laval	343 014
Lanaudière	595 080
Laurentides	382 200
Montréal	1 528 019
Centre-du-Québec	673 578
Sous-total	43 424 718
Organismes majeurs	12 315 645
Associations professionnelles et regroupements nationaux	2 189 355
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	37 500
Grand total	57 967 218

Une année artistique perturbée par des conflits de travail

Au cours de la dernière année, les organismes en arts de la scène ont été durement touchés par des conflits de travail qui ont entraîné l'annulation ou le déplacement de représentations. Ainsi les organismes dont les activités visent le public scolaire ont été privés de revenus essentiels suite aux moyens de pressions exercés par les enseignants et les enseignantes à l'automne 1999 alors que les compagnies résidentes à la Place des Arts subissaient des pertes en raison d'un conflit de travail. La ministre de la Culture et des Communications, Mme Agnès Maltais confiait au Conseil la gestion d'un programme spécial de compensation. Cette aide financière exceptionnelle pouvait atteindre 75 % des pertes nettes subies et s'est concrétisée par l'octroi de subventions spéciales à une quarantaine d'organismes des arts de la scène.

Collaboration au Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec

Constitué en 1999, le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec (FSCACQ) gère un montant de 15 M\$ destinés aux organismes soutenus par le ministère de la Culture et des Communications et par le Conseil. La directrice des Arts de la scène, de la littérature et de la diffusion, Mme Denise Melillo, figure parmi les membres du conseil d'administration du Fonds. Au cours du dernier exercice, le Conseil a travaillé de façon étroite avec le FSCACQ et a émis des avis sur l'octroi des subventions. Le programme de subventions de ce fonds soutient le développement organisationnel des organismes (9 M\$), la consolidation et la stabilisation financières (3,75 M\$) ainsi que l'innovation et l'expérimentation (2,25 M\$).

En mars 2000, le FSCACQ a bénéficié d'une nouvelle injection de crédits de l'ordre de 4 M\$ visant d'une part, le développement des organismes artistiques ayant un rayonnement exceptionnel sur la scène internationale et, d'autre part, la relève. Le Conseil poursuivra sa collaboration avec ce fonds au cours de la prochaine année dans le cadre des nouveaux programmes qui seront mis sur pied.

Bilan

Révision de programmes

En 1999-2000, le Conseil a révisé le programme d'aide aux diffuseurs spécialisés en arts de la scène et a amorcé la révision du programme d'aide à la promotion et à la diffusion des arts visuels et des arts médiatiques. Les processus de révision intégraient le fruit des consultations menées auprès de différents intervenants des domaines concernés. Associations professionnelles, organismes artistiques et créateurs individuels ont été nombreux à transmettre leurs propositions sous forme de commentaires ou d'avis. Le Conseil s'est également appuyé sur les remarques et les observations exprimées par les membres des différents comités consultatifs appelés à siéger au cours des dernières années. Enfin, la révision a tenu compte des analyses, des études et des réflexions menées par le Conseil.

Reflétant l'importance du rôle spécifique accompli par les diffuseurs spécialisés dans le développement et le rayonnement des arts de la scène ainsi que dans l'élargissement et la sensibilisation des publics, le nouveau programme entend consolider et bonifier le soutien aux organismes de diffusion spécialisée dans les disciplines artistiques présentant un risque élevé ; reconnaître les frais reliés à la programmation, les activités de sensibilisation et de développement de publics ainsi que les activités favorisant l'émulation et le perfectionnement des directions artistiques ; accentuer le soutien aux diffuseurs spécialisés en jeunes publics ; et soutenir, dans la limite des crédits disponibles, de nouveaux diffuseurs.

Par la refonte du programme d'aide à la promotion et à la diffusion des arts visuels et des arts médiatiques, le Conseil entend soutenir des projets novateurs qui appellent l'expertise des professionnels de l'art œuvrant dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture. Le Conseil souhaite stimuler notamment la présence des artistes et la circulation de leurs œuvres au Québec et hors Québec ; documenter le contenu de manifestations artistiques ; favoriser la sensibilisation des publics et encourager la découverte de nouveaux débouchés en termes de marché ou de réseau de diffusion. Les programmes révisés seront en vigueur au cours de l'exercice 2000-2001.

Travaux des comités du Conseil

Comité des régions

Le comité des régions du Conseil a poursuivi ses travaux visant le renforcement de la pratique artistique dans toutes les régions du Québec. Dans la foulée de ses recommandations, le Conseil s'est assuré d'une bonne représentativité des régions dans les processus d'évaluation et a intégré à l'ensemble de ses programmes de subventions un critère d'évaluation afin de tenir compte des particularités des milieux régionaux en regard du contexte disciplinaire et des retombées des activités artistiques en région. Les mesures particulières préconisées par le comité des régions ont été maintenues : une réserve de 30 % pour l'aide aux projets des organismes en arts de la scène, de 40 % pour l'aide au fonctionnement des centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques ainsi qu'une enveloppe d'un million de dollars pour les bourses aux artistes ayant moins de dix ans de pratique.

Le comité est formé de Mme Rita Giguère, de M. François Lahaye, membres du conseil d'administration, de Mmes Marie-Jeanne Musiol et Diane Saint-Pierre, à titre de membres externes. Il est coordonné par M. Gaëtan Gosselin, directeur des Arts visuels, des arts médiatiques et de l'action régionale.

Comité de vérification

Outre son mandat annuel d'examen du rapport du vérificateur général et des états financiers vérifiés, le comité de vérification a procédé à l'analyse de la banque de noms des personnes appelées à siéger aux comités consultatifs et jurys et a évalué le respect de la politique les concernant. Ses travaux ont donné lieu à un nouvel appel de candidatures et à une révision de la politique des jurys et comités consultatifs en vue d'en préciser certains éléments. Ce comité a aussi assuré le suivi du plan d'action sur la sécurité de l'information notamment quant aux mesures à mettre en œuvre pour assurer l'efficacité et l'étanchéité de son système d'information.

Le comité de vérification est formé de M. Pierre Des Marais, qui agit à titre de président du comité, et de Mme Rita Giguère, tous deux membres du conseil d'administration, de M. Pierre Rompré, membre externe, ainsi que de Mme Ginette Richard, Secrétaire du Conseil et directrice de l'Administration qui assure la coordination des travaux du comité.

Bilan

Comité *ad hoc* d'orientation

Le conseil d'administration a créé un comité chargé d'élaborer des pistes de travail sur les orientations du Conseil. Les travaux de ce comité ont alimenté la préparation du plan triennal 2000-2003, du mémoire présenté à la Commission de la culture ainsi que du mémoire budgétaire du Conseil. En étroite collaboration avec le comité exécutif du Conseil, il a déterminé le cadre de la consultation menée à l'automne auprès des organismes et il a identifié divers chantiers de recherches et d'études. Le comité était composé de membres du conseil d'administration, soit Mme Alice Ronfard, MM. Paul-André Fortier, Jean-Guy Côté, François Bédard ainsi que Mme Marie Lavigne.

Études et mémoires

L'année 1999-2000 a été caractérisée par la mise en chantier de plusieurs études sur la situation économique et financière des secteurs artistiques soutenus par le Conseil. Établies à partir des données dont le Conseil dispose, ces études ont confirmé la vitalité artistique des organismes et leur précarité au plan économique et financier. Elles ont servi à alimenter la réflexion préalable à l'élaboration du plan d'activité triennal 2000-2003 du Conseil. Les constats préliminaires ont été partagés avec divers intervenants concernés par la situation des arts et des lettres au Québec.

En outre, le Conseil a produit une analyse de la situation de l'emploi dans les organismes qu'il subventionne qui a permis de dégager des données intéressantes quant à la répartition des fonctions, au statut des employés, à la nature et à la durée des emplois ainsi qu'aux salaires versés selon le secteur artistique, le type d'organismes, les régions et les revenus des organismes employeurs. Cette analyse a permis de constater que la précarité financière des organismes artistiques se répercute directement sur la situation économique des artistes et de l'ensemble des travailleurs du secteur des arts et des lettres. On y révèle notamment que plus de 10 000 personnes travaillent dans des organismes soutenus sur une base régulière par le Conseil. Le personnel artistique compose les deux tiers des effectifs ; les trois quarts sont des travailleurs autonomes, 11 %, des employés réguliers et 15 %, des employés occasionnels. Le Conseil rendra public, au cours du prochain exercice, l'ensemble de ces travaux.

Une autre étude réalisée en cours d'exercice par le Conseil et portant sur le profil du personnel des organismes de production soutenus au fonctionnement révèle que la moitié de ces organismes comptent parmi leur personnel des individus d'origine autre que française, anglaise ou autochtone. Ces derniers travaillent majoritairement dans la région de Montréal et représentent environ 5 % du personnel de l'ensemble des organismes. Les employés de langue maternelle autre que française compteraient pour 12 % de l'ensemble des travailleurs des organismes artistiques soutenus au fonctionnement par le Conseil. Par ailleurs, 5 % des organismes comptent des individus d'origine autochtone ce qui représente près de 1 % du personnel de l'ensemble des organismes. En plus d'avoir à leur emploi des personnes de diverses origines ethnoculturelles, 17 % des organismes disent avoir une vocation ou une mission liée explicitement à la question du rapprochement entre les cultures.

De plus, en février 2000, le Conseil a présenté un mémoire à la Commission de la culture. Intitulé *Pour assurer la vitalité et l'essor des arts et des lettres*, ce mémoire présentait aux parlementaires un bilan des activités du Conseil depuis cinq ans et dressait l'état de la situation économique des artistes et des organismes.

Avis du Conseil

Le Conseil a exercé son rôle de conseiller auprès de la ministre de la Culture et des Communications, s'est impliqué dans les sujets de l'heure et a fait connaître sa position dans plusieurs dossiers majeurs. Chacune de ses interventions publiques s'appuyait sur des travaux de recherche, sur les réflexions des divers comités consultatifs ainsi que sur le fruit des consultations menées auprès d'artistes, de regroupements d'artistes et de conseils régionaux de la culture avec lesquels il est en liaison constante. L'expertise du Conseil est régulièrement sollicitée, ce qui l'a mené à répondre à 245 demandes d'avis en provenance de différentes sources et portant sur divers sujets relevant de ses domaines de compétence. De plus, le Conseil a fourni une centaine d'avis au Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec sur des organismes artistiques relevant de ses attributions pour aider le Fonds à bien cibler son action.

Bilan

Le Conseil a été appelé à se prononcer sur différents dossiers concernant notamment la Politique relative à la Capitale-Nationale, les travaux préparatoires au Sommet du Québec et de la jeunesse, la Politique muséale de même que sur des plans de développement stratégique, plans d'action et ententes-cadre soumis par les conseils régionaux de développement de certaines régions.

De plus, le Conseil a participé aux travaux qui ont permis la mise en place de l'Observatoire de la culture et des communications grâce auquel le milieu culturel aura désormais accès à une information stratégique qui lui permettra de mesurer l'évolution de ses activités et, notamment, d'élaborer des stratégies de développement, de cibler de nouveaux marchés, de mieux cerner les conditions de création et de travail du secteur et de suivre l'évolution du taux de fréquentation des divers publics aux activités culturelles. Le mode de fonctionnement de l'Observatoire privilégie une association étroite des milieux culturel, universitaire et gouvernemental. Le Conseil y joue un rôle majeur pour le secteur des arts et des lettres puisqu'il est partenaire à part entière, y apportant son soutien financier et son expertise.

Actions de communication

Au cours de l'année, le Conseil a publié 70 documents allant des brochures de programmes et des formulaires de demande d'aide financière au rapport annuel, en passant par le bulletin de liaison *Des arts et des lettres* et d'autres publications qui reflètent ses actions et contribuent à la transparence de ses interventions. Plusieurs de ces documents ont servi de point de départ aux différentes consultations qui se sont tenues tout au long de l'année.

Pour maximiser la diffusion de l'information auprès des artistes et des organismes qu'il désire rejoindre, le Conseil a mis en ligne sur son site Web tous les documents et communiqués qu'il a produits. Le nombre d'utilisateurs, ayant pratiquement triplé depuis décembre 1998, démontre que le site Web du Conseil s'est rapidement imposé comme outil de recherche et lieu de référence. À cet égard, le Conseil a établi des liens vers les sites des organismes artistiques qu'il soutient ainsi que vers ceux des partenaires avec lesquels il a conclu des ententes spécifiques liées à ses programmes, ceux d'autres instances gouvernementales ou sites de référence axés sur les besoins et intérêts des créateurs québécois. Enfin, les portails d'entrée privilégiés par les internautes sont liés aux programmes du Conseil, au *Petit Répertoire culturel québécois*, aux études et mémoires, aux bourses et subventions octroyées, aux normes de visibilité et aux spectacles offerts au jeune public.

Protection des renseignements personnels

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, le Conseil a constitué un comité de protection des renseignements personnels (PRP) en août 1999. Sous la présidence de la présidente-directrice générale du Conseil, ce comité, composé de la Secrétaire du Conseil et directrice de l'Administration, du directeur des Affaires publiques, qui agit également à titre de responsable de la PRP pour l'institution, et du coordonnateur de l'équipe informatique, a élaboré un plan d'action en matière de protection des renseignements personnels qui a été adopté en novembre. Les travaux de ce comité ont mené à la diffusion de textes de sensibilisation destinés à l'ensemble du personnel et à l'adaptation du Manuel de gestion des employés aux nouvelles pratiques préconisées par le plan d'action gouvernemental. Par ailleurs, le responsable de la protection des renseignements personnels et un membre de son équipe ont participé à une session de formation dispensée par l'École nationale d'administration publique. Le responsable de la PRP a également participé aux réunions du deuxième Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels créé en mars 2000.

Le comité a également identifié les priorités d'action suivantes en matière de protection des renseignements personnels : la participation des employés à des activités de sensibilisation ; l'inventaire, la mise à jour et la gestion des fichiers de renseignements personnels, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, et la révision des formulaires rattachés aux programmes d'aide du Conseil.

États

Rapport de la direction

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

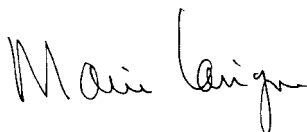
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale



Marie Lavigne

Québec, le 19 mai 2000

États

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2000 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2000 des fonds en fidéicommis «Orchestre symphonique de Montréal», «Orchestre symphonique de Québec» et «Printemps du Québec», administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 6. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommis au 31 mars 2000 ainsi que des résultats d'exploitation du Conseil et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 19 mai 2000

Revenus

	2000	1999
	\$	\$
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	57 153 500	41 890 900
Administration	4 474 500	4 352 600
	<u>61 628 000</u>	<u>46 243 500</u>
Intérêts sur placements temporaires		
Aide financière	622 051	530 512
Administration	57 000	154 524
	<u>679 051</u>	<u>685 036</u>
	<u>62 307 051</u>	<u>46 928 536</u>
Dépenses		
Aide financière octroyée		
Théâtre	20 597 402	15 140 924
Musique	17 480 785	11 692 208
Arts visuels et arts médiatiques	9 252 894	7 613 607
Danse	7 332 181	5 382 305
Littérature	2 159 460	1 847 726
Arts multidisciplinaires	1 033 646	765 305
Autres activités	110 850	22 500
	<u>57 967 218</u>	<u>42 464 575</u>
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	<u>(56 445)</u>	<u>(181 343)</u>
	57 910 773	42 283 232
Frais d'administration (note 3)	4 487 559	4 507 673
	<u>62 398 332</u>	<u>46 790 905</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	(91 281)	137 631
Excédent au début	225 286	87 655
Excédent à la fin	<u>134 005</u>	<u>225 286</u>

Bilan

	2000	1999
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	53 943	1 840 301
Placements temporaires à 5,3 % – au coût	16 249 967	494 310
Débiteurs	97 876	192 249
Frais payés d'avance	40 497	26 456
	<u>16 442 283</u>	<u>2 553 316</u>
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	460 855	373 200
Subventions reportées	–	575 000
Aide financière à verser	15 847 423	1 379 830
	<u>16 308 278</u>	<u>2 328 030</u>
Excédent	<u>134 005</u>	<u>225 286</u>
	<u>16 442 283</u>	<u>2 553 316</u>

Fonds en fidéicommiss (note 6)

Engagements (note 7)

Pour le conseil d'administration

Marie Lavigne

Marie Lavigne

Pierre Des Marais

Pierre Des Marais

Notes

1

Constitution et objet

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : «Orchestre symphonique de Montréal», «Orchestre symphonique de Québec» et «Printemps du Québec».

2

Conventions comptables

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux conditions d'admissibilité.

Subventions reportées

Les subventions relatives à l'aide financière et à l'administration sont imputées aux revenus au fur et à mesure que les conditions de réalisation sont rencontrées.

3

Frais d'administration

	2000	1999
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	3 130 787	3 111 084
Services professionnels, administratifs et autres	411 766	507 555
Transport et communications	350 528	385 893
Loyers	345 621	357 689
Fournitures et approvisionnements	239 077	135 849
Entretien et réparations	9 780	9 603
	4 487 559	4 507 673

4

Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Notes

5

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur ; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 145 334 \$ (1999 : 140 091 \$).

6

Fonds en fidéicommis

Orchestre symphonique de Montréal (OSM)

En vertu d'une entente signée en janvier 1997, Loto-Québec a versé dans un fonds en fidéicommis une commandite de 5 millions de dollars afin de redresser la situation financière de l'OSM.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil versera à l'OSM, selon les modalités prévues à l'entente, les sommes déposées dans le Fonds ainsi que les intérêts qu'elles génèrent, et ce, jusqu'à épuisement du Fonds.

Bilan au 31 mars 2000

	2000	1999
Actif	\$	\$
Encaisse	646 310	722
Intérêts courus	6 490	6 271
Placements temporaires, au coût	773 307	966 825
Avance à l'OSM, sans intérêt, convertible en contributions	774 350	1 500 000
	2 200 457	2 473 818
Solde du Fonds	2 200 457	2 473 818

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	\$	\$
Solde du Fonds au début	2 473 818	2 521 308
Augmentation		
Intérêts	60 450	108 161
	2 534 268	2 629 469
Diminution		
Contributions versées	333 811	155 651
Solde du Fonds à la fin	2 200 457	2 473 818

Notes

Fonds en fidéicommis Orchestre symphonique de Québec (OSQ)

En vertu d'une entente signée en mars 1997 et modifiée en septembre 1998, la Commission de la capitale nationale du Québec a versé une somme de 300 000 \$ dans un fonds en fidéicommis afin de contribuer au redressement de la situation financière de l'OSQ. De plus, l'OSQ s'est engagé à solliciter la participation financière d'entreprises du secteur privé pour au moins 300 000 \$ et à verser cette somme dans le Fonds.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil versera à l'OSQ, selon les modalités prévues à l'entente, les sommes déposées dans le Fonds. L'entente prend fin lorsque les sommes auront été entièrement versées à l'OSQ ou, au plus tard, le 31 mai 2002.

Bilan au 31 mars 2000

	2000	1999
Actif	\$	\$
Encaisse	14 876	14 133
Solde du Fonds	14 876	14 133

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	\$	\$
Solde du Fonds au début	14 133	133 242
Augmentation		
Sommes reçues	–	55 000
Intérêts	743	5 891
	743	60 891
	14 876	194 133
Diminution		
Contributions versées	–	180 000
Solde du Fonds à la fin	14 876	14 133

Notes

Fonds en fidéicommis Printemps du Québec

En vertu d'une entente signée en février 1999, le Commissariat général Le Printemps du Québec-France 1999 a versé dans un fonds en fidéicommis une somme totale de 400 000 \$ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes pour des projets approuvés dans le cadre de l'événement Printemps du Québec-France 1999.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 août 1999.

Bilan au 31 mars 2000

	2000	1999
	\$	\$
Actif		
Encaisse	-	75 547
Apport à recevoir	-	200 000
Intérêts courus	-	635
	-	276 182
Passif		
Aide financière à verser	-	231 700
Solde du Fonds	-	44 482
	-	276 182

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	\$	\$
Solde du Fonds au début	44 482	-
Augmentation		
Apports	-	400 000
Intérêts	1 485	1 182
	45 967	401 182
Diminution		
Aide financière octroyée	43 300	356 700
Intérêts attribués au Conseil des arts et des lettres du Québec	2 667	-
	45 967	356 700
Solde du Fonds à la fin	-	44 482

7

Engagements

Le Conseil est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2004 avec la Société immobilière du Québec pour le local de Québec.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2000 concernant ce local s'élève à 143 970 \$.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :	150 563 \$	2001
	150 563	2002
	150 563	2003
	150 563	2004
	602 252 \$	

Mandat

Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État consacrée au développement et à la diffusion des arts.

C'est par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec que le gouvernement québécois offre son soutien aux artistes professionnels et aux organismes culturels sans but lucratif. Le Conseil a pour mandat principal de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels.

Le Conseil est appelé à donner à la ministre de la Culture et des Communications son avis sur toute question relative à sa compétence.

Enfin, le Conseil a le pouvoir de gérer des concours en vue de décerner des prix à l'excellence artistique, de gérer, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, tout programme d'aide financière que lui confiera un ministère ou un organisme public, de recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions en faveur du développement des arts et des lettres au Québec et de les gérer grâce à un fonds de dotation.

Bureaux

Conseil des arts et des lettres du Québec

Québec, siège social
79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Montréal
500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

Rapport annuel 1999-2000

Cette publication est une production de la Direction des affaires publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Un document en annexe du Rapport annuel est également disponible sur demande :
Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 1999-2000.

Conception graphique
François Dallaire RCA

Impression
Delpar Litho

Photographies des membres du conseil d'administration

Paul-André Fortier
Photo : Michael Slobodian

Denis Gougeon
Photo : Jean-François Bérubé

Marie-Andrée Beaudet
Photo : Josée Lambert

François Lahaye
Photo : Pierre Crépô

Marie Gignac
Photo : Claudel Huot

Rober Racine
Photo : Jean-François Bérubé

Rita Giguère
Photo : Clément Claveau

Alice Ronfard
Photo : Laurent Leblanc

Marie Lavigne
Photo : Claude Michaud

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000
ISBN : 2-550-36518-6

Autres publications

Conseil des arts et des lettres du Québec

Programmes de bourses et de subventions aux artistes professionnels et aux organismes artistiques

Bulletin de liaison *Des arts et des lettres*

Répertoire culturel à l'intention des artistes nouvellement arrivés au Québec (versions française et anglaise)

Toutes ces publications ainsi que le Rapport annuel 1999-2000 et l'annexe au Rapport annuel figurent intégralement sur le site Web du Conseil: www.calq.gouv.qc.ca

